

Acte de mariage de BONHOMME Jacques Joachim et DURANT Victoire
Hédvige [108]x[109].

Du samedi quinzième jour du mois de février, l'an mil huit cent quarante, à sept heures d'après-midi.

Acte de mariage de Jacques Joachim BONHOMME né en cette commune, département de la Seine Inférieure, le vingt-huit ventôse de l'an X* de la République Française, profession de tisserand, demeurant en cette dite commune, fils majeur de feu Jacques Benoît BONHOMME et de feu Marie Victoire LALOUETTE, tous deux décédés en cette dite même commune de Saint Vigor, veuf en précédant mariage de Marie Rosalie CERTAIN.

Et de demoiselle Victoire Hédvige DURANT, née en la commune de Sandouville, département susdit, le dix-sept octobre mil huit cent sept, profession de fileuse, demeurant pareillement en cette dite commune de Saint Vigor, fille majeure de Pierre DURANT, profession de marchand de chiffons, demeurant en la commune de Saint Romain de Colbosc, et de feu Marie Anne THIEULLENT, décédée en la dite commune de Sandouville, ledit Pierre DURANT présent ici et consentant.

Les publications de mariage ont été faites la première le dimanche deux du courant, et la seconde le dimanche neuf de ce dit mois heure de midi en cette dite commune de Saint Vigor seulement, et affichées aux termes des articles 63 et 64 du code civil et il n'a point été mis opposition à ce dit mariage.

Les futurs conjoints ont produit et déposé:

1° Leurs actes de naissance.

2° L'acte de décès de Jacques Benoît BONHOMME en date du six courant par lequel est constaté qu'il est décédé en cette commune le vingt-deux octobre mil huit cent trente-huit.

3° L'acte de décès de Marie Victoire LALOUETTE en date du dit jour six présent mois par lequel est attesté qu'elle est décédée en ce dit lieu de Saint Vigor le vingt-trois août mil huit cent douze.

4° L'acte de décès de Marie Rosalie CERTAIN en date dudit même jour six février présent mois lequel constate qu'elle est décédée le vingt mai mil huit cent trente-neuf en cette dite même commune de Saint Vigor.

5° L'acte de décès de Marie Anne THIEULLENT en date du trente janvier dernier par lequel est constaté qu'elle est décédée en celle de Sandouville le vingt-neuf novembre mil huit cent vingt-cinq.

Les futurs époux nous ont déclaré par serment que le lieu du décès et celui du dernier domicile des aïeux et aïeuls du futur époux leurs sont inconnus.

Les quatre témoins ci-après nommés affirment aussi par serment que s'ils connaissent les futurs époux, ils ignorent le lieu du décès des aïeux et aïeules du futur époux et leur dernier domicile.

Pierre DURANT père de la future épouse, présent et consentant.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée le tout en bonne forme.

Après lecture faite (...) lesdits comparants ont déclaré prendre en mariage l'un demoiselle Victoire Hédvige DURANT pour épouse,

Et l'autre le sieur Jacques Joachim BONHOMME pour époux.

En présence de Jean LALLEMAND, demeurant en la commune de Saint Romain, profession de (?)taupier, âgé de trente-huit ans, beau-frère de la future épouse.

De Jean Augustin ARGENTIN, demeurant en cette commune, profession de tisserand, âgé de quarante et un ans.

D'Aimable MALANDAIN, demeurant à Saint Vigor d'Ymonville, profession de cultivateur, âgé de vingt-quatre ans et Joseph Prosper MAILLARD, demeurant à Saint Vincent de Crasmenil, profession d'instituteur primaire, âgé de quarante ans.

Ces trois derniers non parents mais amis des parties et tous quatre du département de Seine Inférieure.

Ensuite de quoi, nous (...) les dits époux sont unis en mariage (...) après lecture faite, en présence de tous ils ont signé avec nous, ainsi que les témoins le présent acte fait double, dans le local ordinaire de la mairie, où le public a été admis excepté l'épouse et son père qui ont déclaré ne savoir signer.